



**PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R93-2025-119

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2025

Sommaire

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales PACA /

R93-2025-06-13-00002 - Arrêté suppléance préfet de région par
Simon BABRE, préfet du Var (2 pages)

Page 3

R93-2025-06-13-00001 - Arrêté suppléance Zonale Simon BABRE (2
pages)

Page 6

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
PACA

R93-2025-06-13-00002

Arrêté suppléance préfet de région par Simon
BABRE, préfet du Var

Arrêté
portant désignation de M. Simon BABRE, Préfet du Var
pour exercer la suppléance du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
en application de l'article 39 du décret n° 2004-374.

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 3 janvier 2025 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 15 mai 2025 portant nomination de M. Simon BABRE, Préfet du Var ;

Vu la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant que M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône sera absent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du vendredi 13 juin à 19h00 au dimanche 15 juin à 23h00

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

En application de l'article 39 du décret du 29 avril 2004, M. Simon BABRE, Préfet du Var, est désigné pour exercer la suppléance du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur **du vendredi 13 juin soir au dimanche 15 juin 2025 inclus.**

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 13/06/25

Le Préfet,

Signé

Georges-François LECLERC

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
PACA

R93-2025-06-13-00001

Arrêté suppléance Zonale Simon BABRE

**Arrêté du
portant désignation de M. Simon BABRE
pour exercer la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
en application de l'article 39 du décret n° 2004-374.**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de la défense, et notamment ses articles R-1311-23 et R1311-25-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 3 janvier 2025 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 15 mai 2025 portant nomination de Monsieur Simon BABRE, préfet du Var, assurera la suppléance zonale du vendredi 13 juin soir au dimanche 15 juin 2025 inclus.

Vu la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant que M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône sera absent de la zone de défense et de sécurité Sud du vendredi 13 juin soir au dimanche 15 juin 2025 inclus.

Sur proposition du secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Simon BABRE préfet du Var, est désigné pour exercer la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud du vendredi 13 juin soir au dimanche 15 juin 2025 inclus.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 13/06/25

Le Préfet,

Signé

Georges-François LECLERC